

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Badji Mokhtar - Annaba
Faculté de Technologie
Bibliothèque F.T



Journées d'études
Sur la bibliothèque de la faculté de Technologie
25 et 26 Mai 2022

La démarche qualité dans la bibliothèque de la
faculté de technologie
et la place de la bibliothèque parmi le dispositif
de la gouvernance universitaire

La bibliothèque dans le dispositif de gouvernance de l'université

Présentée par Mr. Noureddine MEFTOUH, CERIST
Le 25 mai 2022 à Université Badji Mokhtar - Annaba

2e édition Semaine Scientifique Nationale

du 15 au 21 mai 2022, Université de Sétif 1 – Ferhat ABBAS

Edition dédiée aux thématiques suivantes :

- 1/ Sécurité alimentaire
- 2/ Sécurité énergétique
- 3/ Santé du citoyen



première au classement national

1

115 établissements relevant de l'enseignement supérieur qui ont participé à cette compétition

03

2e édition Semaine Scientifique Nationale

du 15 au 21 mai 2022, Université de Sétif 1 – Ferhat ABBAS

Déroulement du processus du classement :

- ✚ Canevas à remplir dans différentes rubriques (recherche scientifique, formation, gouvernance, innovation...) avec des critères sont mesurables
- ✚ Commissions du MESRS se sont déplacé sur le terrain, au niveau des universités et autres facultés concernées, pour vérifier de visu la conformité des données déclarées sur les canevas
- ✚ Evaluation du travail et des compétences qui a abouti au classement des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale

Un accompagnement des cinq premières universités dans ce classement national pour arriver à l'objectif assigné, celui de figurer, d'ici à deux ans, dans le top **500 des meilleures universités au monde** conformément à l'objectif tracé et inclus dans le **programme de travail du gouvernement (2021-2024)**.

01

dispose d'infrastructures adaptés à la formation d'excellence

02

Equipements de qualité exceptionnelles

03

Haute qualité de l'enseignements et de la recherche

04

Environnement socio-économique adéquat

05

Dynamisme des laboratoires de recherche



Semaine Scientifique Nationale

3e édition organisée dans la ville universitaire d'Oran

Devenir un pôle d'excellence et d'ériger des stratégies qui répondent aux spécificités de la région

nécessite l'implication de toute la communauté universitaire

«Le gouvernement s'engage, dans le domaine de l'enseignement supérieur, à relever les défis en vue d'améliorer les performances qualitatives du système d'enseignement national en adéquation avec les besoins du marché du travail, outre l'optimisation de la **Gouvernance Universitaire et sa **modernisation**», a relevé le Premier ministre**

Ouverture de la Journée d'étude sur « la Recherche et développement ; levier de croissance pour l'entreprise » le mardi 19 avril 2022 au CIC « Abdelatif Rahal ».

- ✚ **Transition numérique – Transformation digitale**
- ✚ **Eclatement de la fonction documentaire en bibliothèques (Veille, Médiation, Dématérialisation, Transformation numérique, knowledge management, visioconférences, records management, etc.)**
- ✚ **Nouveaux rôles de médiateur et formateur**
- ✚ **Nouvelles compétences techniques et juridiques**
- ✚ **Transformation interne des organisations (Développer le sentiment d'appartenance au collectif et à l'université)**
- ✚ **Retours sur investissement : valorisation, classement, employabilité**
- ✚ **De la nécessité d'un (re)positionnement stratégique de la bibliothèque au sein de l'Université**
- ✚ **Participation des bibliothèques au sein des organes de décision de l'université**
Transformer ces lieux de la science et du savoir en véritables appui du développement global de l'université

De quelques notions de la bibliothèques

Les bibliothèques sont des institutions **d'accès à l'information**, à la **connaissance** et à la **culture**. À ce titre, elles servent de soutien indispensable à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

Elles constituent une **mémoire vivante** de l'université, qui assure la **collecte**, la **conservation**, la **diffusion de l'information** et la **valorisation** de la production scientifique de l'université.

De part ses missions, la bibliothèque vise à montrer que les services proposés permettent à son établissement d'être dans la « course » à la **visibilité** et à la **compétitivité** internationale de la recherche (nombre publications, articles dans des revues de références, nombre de citations, etc.).

L'université, centre de rayonnement culturel, scientifique, de civilisation et de progrès à tous égards.

Adapter au nouvel environnement qui résulte des mutations permanentes et perpétuelles

Bibliothèques doivent se libérer de la gestion technique locale pour se repositionner sur la conception de services et le développement de leurs contenus

L'université et la bibliothèque sont intimement liées. Un lien si fort si étroit que la réussite de l'une dépend du succès de l'autre.

La bibliothèque s'est toujours efforcée d'accompagner l'évolution et les changements de l'enseignement supérieur car elle se saisit comme l'une des composantes qui valorise le plus l'université

La bibliothèque est la vitrine de l'université aussi bien au niveau national qu'international

LA GOUVERNANCE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

Le thème de la gouvernance est étroitement lié à l'idée de performance

Les entreprises sont sommées de devenir toujours plus rentables et plus compétitives

et les universités elles-mêmes sont tenues, de se plier à cet impératif

La performance est ainsi devenue, la clé d'allocation et de répartition des moyens financiers de l'État pour les établissements de du secteurs de l'enseignement supérieur

La gouvernance des universités est un sujet particulièrement mobilisateur

1

Emergence de l'économie du savoir

2

Massification de l'enseignement supérieur

3

Instauration de relations contractuelles entre chaque établissement et l'État

4

Mise en place du système LMD

L'université est devenue université entrepreneuriale (relations très étroite entre l'université et le monde socioéconomique)

Réformes de l'enseignement supérieur Algérien et la gouvernance des universités

La gouvernance des universités porte sur :

1

La manière qu'ont les universités, et les systèmes d'ES plus généralement, de définir leurs objectifs,

2

de les mettre en œuvre,

3

de gérer leurs institutions,

4

et d'effectuer le suivi des résultats.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ALGÉRIEN À L'HEURE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

Le rôle du système d'enseignement supérieur algérien ne se limite pas à la **production de connaissances** .

Les universités algériennes activent à contribuer davantage à la **compétitivité de l'économie nationale**. Cela signifie que les universités articulent leurs actions dans un plan stratégique en prenant en compte leurs **environnements**, ce qui assure un taux **d'employabilité** plus élevé à leurs diplômés et un **retours sur investissement** : **valorisation** et **classement national et international**.

De quelques notions de gouvernance

01

Promouvoir la culture de la transparence et de la bonne gouvernance de l'université en mettant en place des cadres de concertation entre tous les acteurs et les structures concernés

02

Promouvoir la culture de l'assurance qualité et améliorer l'efficacité administrative en offrant des services de qualité

03

Mettre en place un système d'auto-évaluation et d'évaluation externe pour améliorer le suivi des plans stratégiques ainsi que les plans d'actions et de développement de la formation et de la recherche scientifique

La bibliothèque dans les organes de l'université

25 Jomada Ethania 1424
24 août 2003

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 51

5

Décret exécutif n° 03-279 du 24 Jomada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.

Le recteur, les doyens de facultés, les directeurs d'instituts et, s'il y a lieu, d'annexes, les vice-recteurs et le responsable de la bibliothèque centrale assistent aux réunions du conseil avec voix consultative.

Chapitre 1

Des organes de l'université

Art. 9. — Les organes de l'université sont :

- le conseil d'administration,
- le conseil scientifique.

Section 1

Du conseil d'administration

Art. 10. — Le conseil d'administration de l'université est composé :

- du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant, président,
- d'un représentant du ministre chargé des finances,
- d'un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale,
- d'un représentant du ministre chargé de la formation professionnelle,
- d'un représentant du ministre chargé du travail,
- d'un représentant de l'autorité chargée de la recherche scientifique,

- les directeurs d'unités de recherche, s'il y a lieu,
- le responsable de la bibliothèque centrale de l'université.
- deux (2) représentants des enseignants par faculté et institut élus parmi ceux appartenant au grade le plus élevé,
- deux (2) personnalités extérieures qui sont enseignants relevant d'autres universités.

Section 2

Du conseil scientifique de l'université

Art. 20. — Le conseil scientifique de l'université comprend :

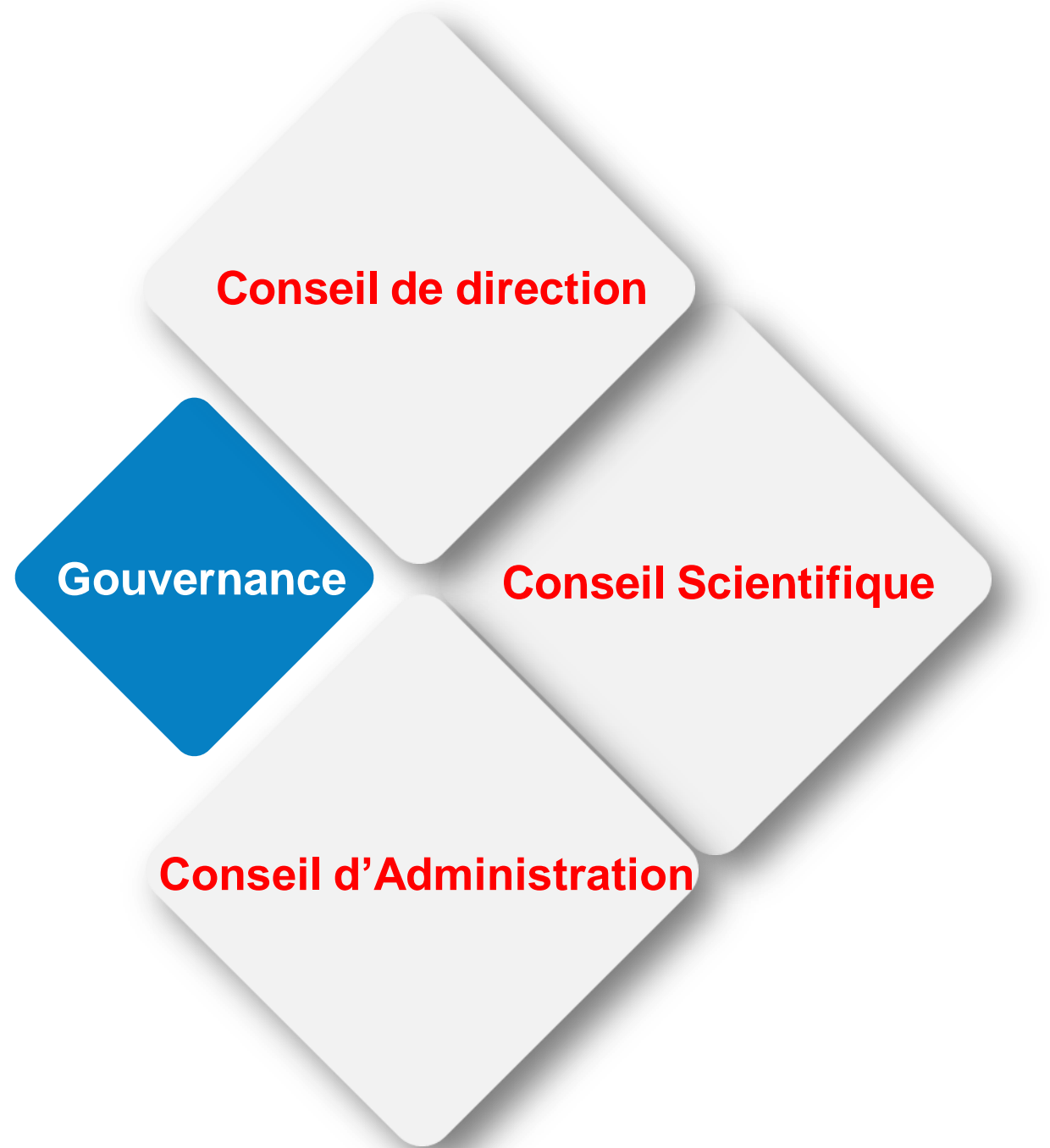
- le recteur, président,
- les vice-recteurs,
- les doyens des facultés,
- les directeurs des instituts et, s'il y a lieu, les directeurs d'annexes,
- les présidents des conseils scientifiques des facultés et des instituts,

“

*En matière de gouvernance,
l'Université est soutenue par
des instances aux différents
rôles et pouvoirs :*

Organes de gestion interne

”



“

*En matière de gouvernance,
l'Université est soutenue par
des instances aux différents
rôles et pouvoirs :*

Organes de gestion externe

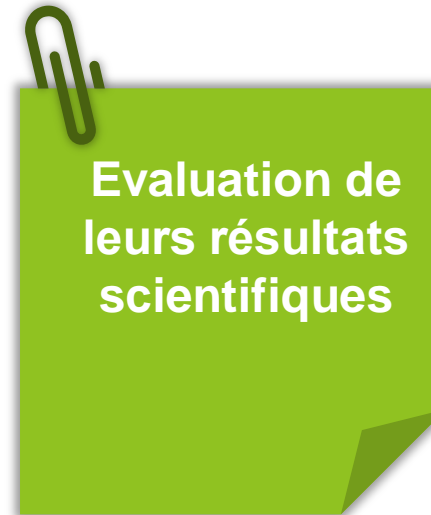
”



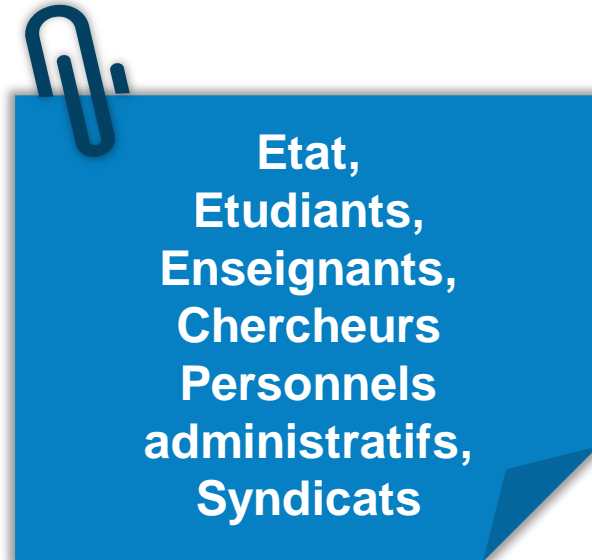
**Conférences nationales
et régionales des universités**

**Commission nationale d'implémentation de
l'assurance qualité dans l'enseignement
supérieur – CIAQES**

Les bibliothèques universitaires sont aujourd'hui confrontées à une complexité croissante et un véritable changement d'échelle en matière de soutien à l'enseignement et la recherche



Représentation des parties prenantes de l'Université Algérienne



PP Organisationnelle



PP Economique



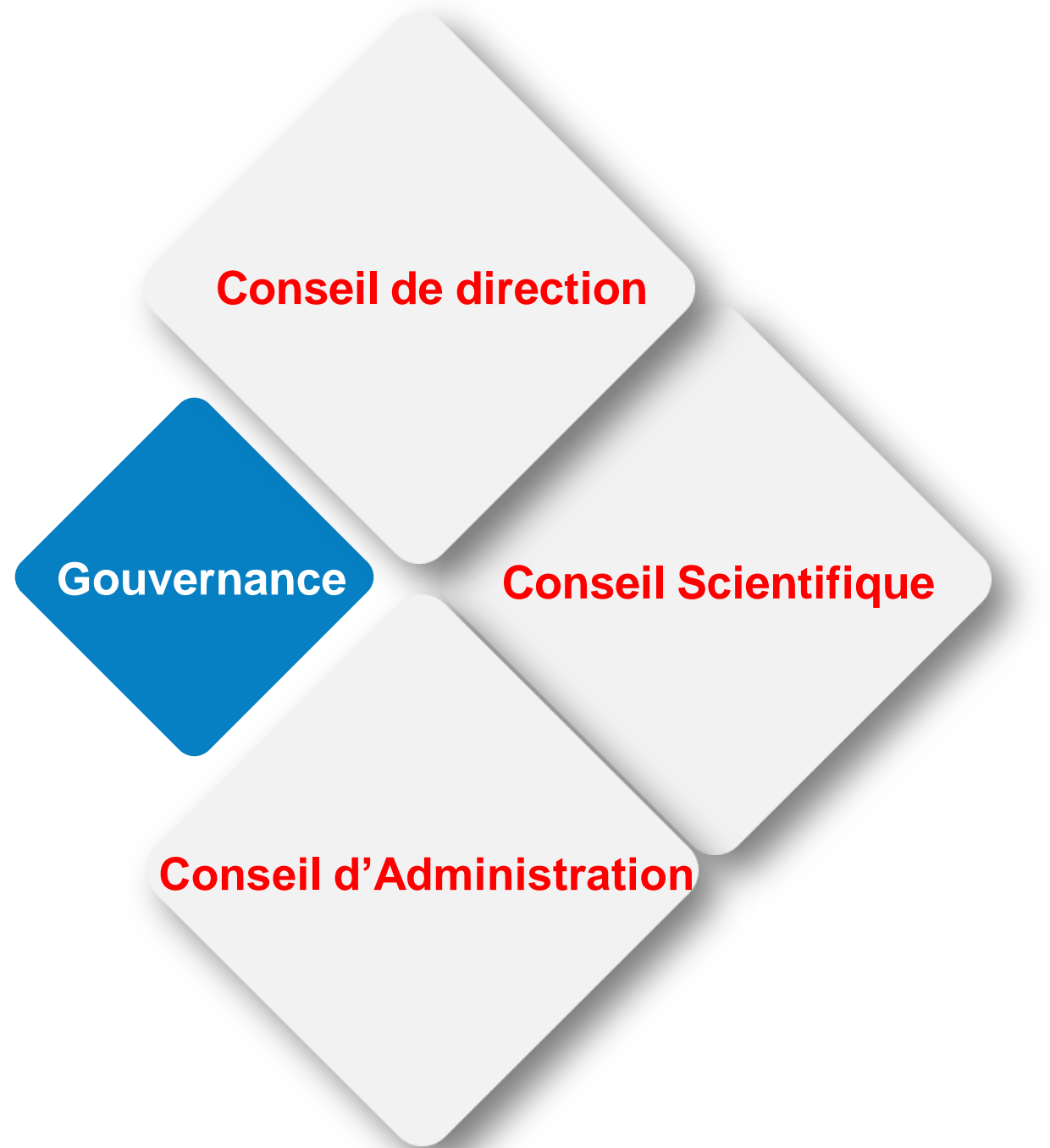
PP Sociétale

“

*En matière de gouvernance,
l'Université est soutenue par
des instances aux différents
rôles et pouvoirs :*

Organes de gestion interne

”



“

*En matière de gouvernance,
l'Université est soutenue par
des instances aux différents
rôles et pouvoirs :*

Organes de gestion externe

”



**Conférences nationales
et régionales des universités**

**Commission nationale d'implémentation de
l'assurance qualité dans l'enseignement
supérieur – CIAQES**

Conférences nationales et régionales des universités

01

La Conférence Nationale des Universités (CNU) qui a pour mission d'assurer la concertation, la coordination et l'évaluation des activités du réseau de l'enseignement supérieur. Elle est présidée par le ministre ou son représentant, assisté d'un bureau composé des présidents des 3 conférences régionales (Centre, Est et Ouest).

La conduite de la réforme a mis en évidence la nécessité de doter le système national d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (ESRS) d'une politique qualité visant à améliorer la gouvernance des établissements et la qualité de leur enseignement et leur recherche.

C'est dans cette perspective qu'il y a eu la création, en 2010, de deux importants organes :

- ✚ Comité National d'Evaluation (CNE)

- ✚ Commission d'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES)

Mise en œuvre du dispositif « Assurance Qualité »

1

Création en 2010 de la Commission pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES) dont l'objectif est la mise en œuvre de l'A.Q

2

Installation des cellules de contrôle de qualité (CAQ) au niveau des établissements d'enseignement supérieur

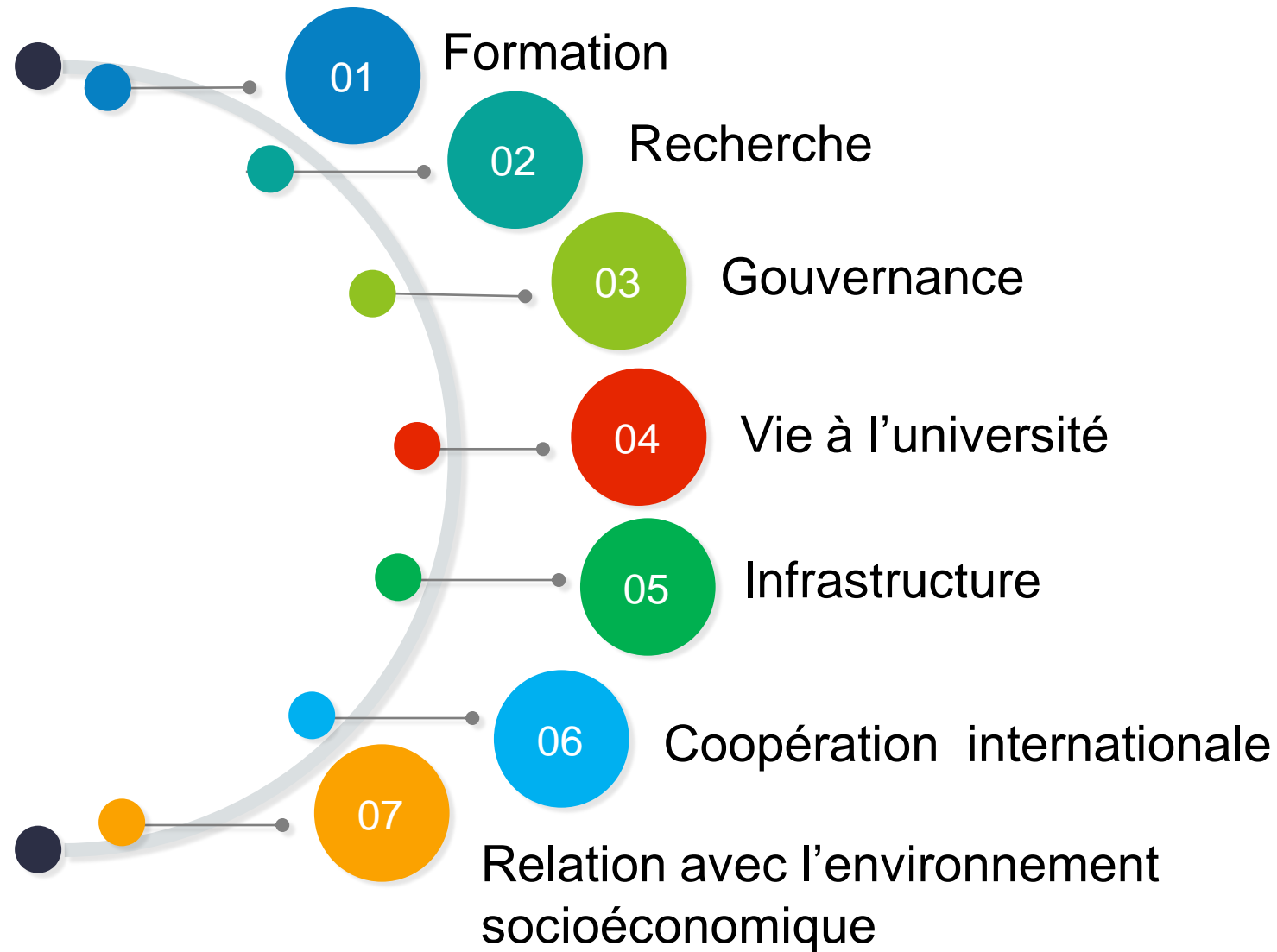
3

Désignation des Responsables de Qualité (RAQ) qui supervisent les activités des cellules dans le management de la qualité

4

Adoption du Référentiel National (RNAQES) en 2016. - le lancement de l'autoévaluation

Le RNAQES est structuré en sept (07) domaines



Gouvernance de l'établissement universitaire



Formation



Recherche



Infrastructures



**Coopération et
la relation avec
l'environnement socio-
économique**

Evaluation de la bibliothèque

Évaluer l'action d'une bibliothèque a pour intérêt de repérer les points forts de cette organisation et des services qu'elle met à disposition du public dans le cadre d'une politique affichée et de la mobilisation de ses personnels

4

Evaluation des collections et de leur usage

Les bibliothèques ont toujours excellé en statistiques – mais celles-ci ne mesurent que des quantités (finances, collections, utilisateurs et utilisation, personnel...).

La mesure des performances va plus loin et évalue l'efficacité et l'efficience d'une bibliothèque dans la fourniture de ses services.

4

Evaluation de l'impact de la bibliothèque

Qualité – efficacité des services et des ressources et des autres activités fournis par une bibliothèques

l'efficience d'une bibliothèque dans la fourniture de ses services

Evaluation des performances

Evaluation de la bibliothèque

Outils



Evaluation de la bibliothèque

Impact de la bibliothèque sur la valorisation de la recherche

Impact des bibliothèques sur la réussite des étudiants

Mesurer l'usage et l'adéquation aux besoins

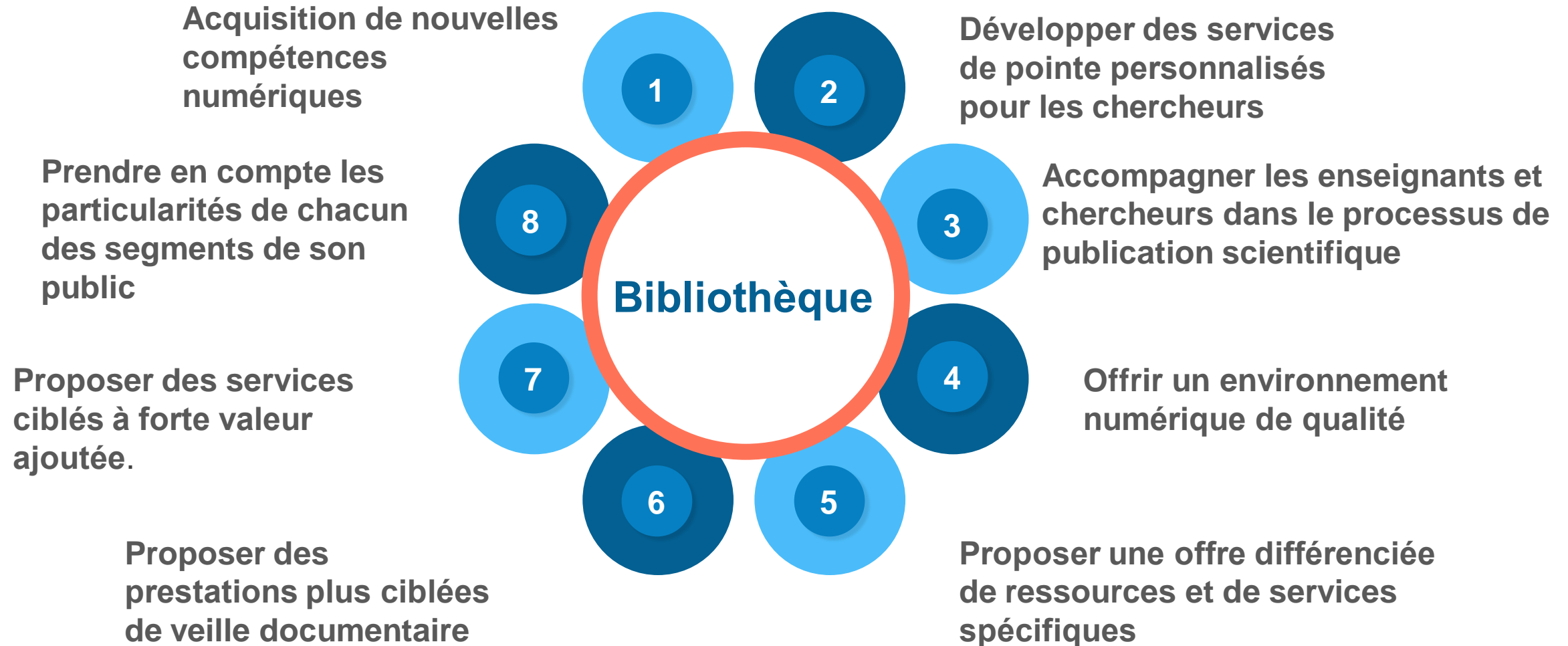
Impact de la bibliothèque sur le positionnement et le classement national et mondial des Universités

Assistance à l'appropriation par les chercheurs des outils des classements de type Web of Science ou Scopus

Impact de l'action de la bibliothèque dans la formation aux compétences numériques



Le numérique, la bibliothèque, et nouvelles missions



Les structures ayant œuvrées pour l'informatisation des bibliothèques universitaires :

5

Commission nationale des bibliothèques universitaires (CNBU) (1980)

Thématiques des travaux de la Commission :

- ✚ Elaboration d'un répertoire des bibliothèques de l'enseignement supérieur
- ✚ Réalisation d'une enquête nationale statistique auprès des grandes bibliothèques universitaires
- ✚ Production et la traduction du livre universitaire
- ✚ Importation et la diffusion de la documentation scientifique
- ✚ Coopération et l'échange interbibliothèques par le biais des réseaux, et les moyens matériels et humains dont disposent les BU algériennes.

Les structures ayant œuvrées pour l'informatisation des bibliothèques universitaires :

5

Le Comité pédagogique national (CPN) « Documentation » (1987)

Le CPN «Documentation» a réalisé un certain nombre d'opérations dont :

- ✚ Elaboration de Catalogues Collectifs (Catalogue collectif des thèses et catalogue collectif des périodiques en collaboration avec le CERIST)
- ✚ Enquête nationale sur la situation actuelle des bibliothèques universitaires
- ✚ Recensement des bibliothèques en équipement et matériel de reprographie
- ✚ Actualisation de l'annuaire des bibliothèques de l'enseignement supérieur

La bibliothèque dans l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

28 Chaâbane 1442
11 avril 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 27

3

14

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 27

28 Chaâbane 1442
11 avril 2021

d) La sous-direction des systèmes de support à la connaissance et du numérique, chargée :

- de consolider la création de contenus pédagogiques en vue de soutenir la formation présentielle dans le cadre d'une charte pédagogique nationale ;
- d'accompagner la mise en place de l'enseignement à distance ;

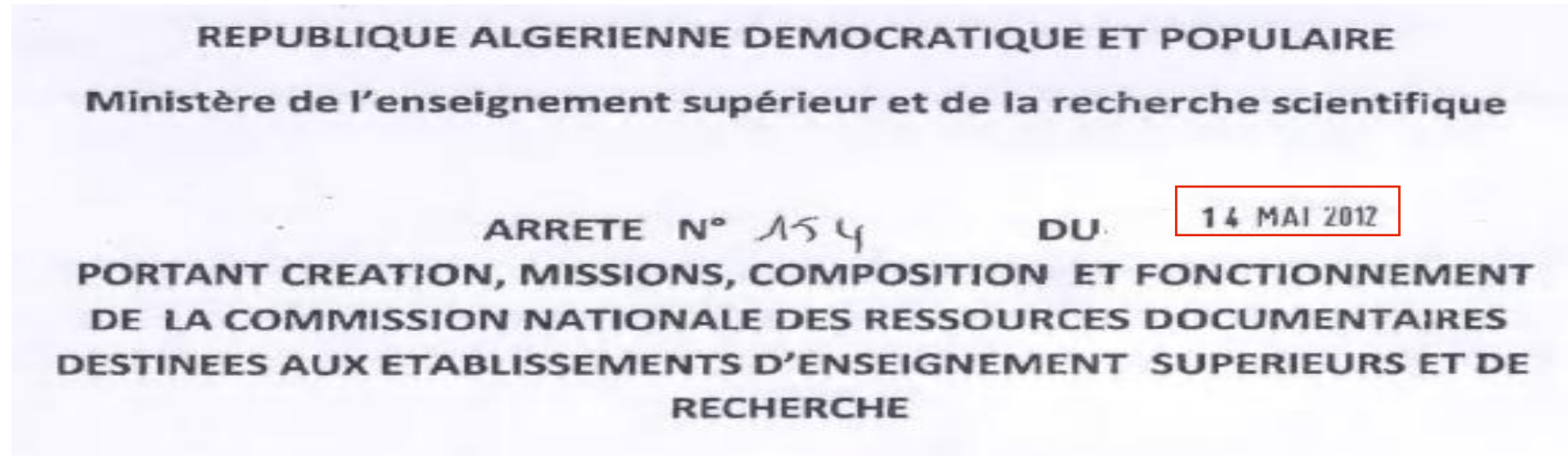
- de conduire l'informatisation des bibliothèques universitaires et leurs interconnexions ;

- de piloter les actions de création et de renforcement des bibliothèques virtuelles et leur mise en réseau ;

- de promouvoir la création et la diffusion de l'information scientifique et technique ;

- de promouvoir la production d'outils numériques pour les travaux pratiques des étudiants.

La bibliothèque dans l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

Arrêté n° 1190 du 03 mai 2015

portant création, missions, composition et fonctionnement de la
commission sectorielle des ressources documentaires destinées aux
établissements d'enseignement supérieurs et de recherche scientifique.

Article 3 : La commission est chargée :

- d'étudier les besoins spécifiques au secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans le domaine de la documentation,
- de fixer la politique d'acquisition des ressources documentaires, du Secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- de promouvoir une stratégie de développement et de valorisation de la production scientifique nationale,
- de participer à la promotion du système de documentation du secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- de fixer les moyens d'appui à la formation des bibliothécaires, des documentalistes et des utilisateurs,
- d'initier tout texte permettant de promouvoir le système de documentation universitaire.

Article 6 : La commission peut créer des sous-commissions. Elle peut faire appel au besoin, à des experts.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Arrêté interministériel du 8 Rajab 1425 correspondant
au 24 août 2004 fixant l'organisation
administrative du rectorat, de la faculté, de
l'institut, de l'annexe de l'université et de
ses services communs.**

Art. 21. — La bibliothèque centrale de l'université a notamment pour mission :

- De proposer en relation avec les bibliothèques des facultés et des instituts les programmes d'acquisition d'ouvrages et de documentation universitaire
- Tenir le fichier des thèses et mémoires de post graduation
- D'organiser le fonds documentaire de la bibliothèque centrale par l'utilisation des méthodes les plus modernes de traitement et de classement
- D'assister les responsables des bibliothèques de facultés et des instituts dans la gestion des structures placées sous leur autorité
- D'entretenir le fonds documentaire de la bibliothèque centrale et à la mise a jour constante de son inventaire
- De mettre en place les conditions appropriées d'utilisation du fonds documentaire par les étudiants et les enseignants
- D'assister les enseignants et les étudiants dans leurs recherches bibliographiques

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Arrêté interministériel du 8 Rajab 1425 correspondant
au 24 août 2004 fixant l'organisation
administrative du rectorat, de la faculté, de
l'institut, de l'annexe de l'université et de
ses services communs.**

Section 4

De la bibliothèque de la faculté

Art. 31. — La bibliothèque de la faculté est chargée :

- de proposer les programmes d'acquisition d'ouvrages et de documentation universitaires,
- d'organiser le fonds documentaire par la mise en œuvre des méthodes les plus modernes de traitement et de classement,
- d'entretenir le fonds documentaire et la mise à jour constante de son inventaire,
- de mettre en place les conditions appropriées d'utilisation du fonds documentaire par les étudiants et les enseignants,
- d'assister les enseignants et les étudiants dans leurs recherches bibliographiques.

Les recommandations



Instauration de la « **Sous-Commission des bibliothèques** »



Instauration du « **Conseil documentaire** »

Instauration de la « **Sous-Commission des bibliothèques** »

1

Mettre en œuvre la politique documentaire universitaire

2

Participation à la promotion du système de documentation du secteur de l'ESRS

3

Elaborer et mettre en œuvre les plans de formation des personnels des bibliothèques

4

Contrôle et évaluation du mode de fonctionnement des bibliothèques algériennes

Instauration de la « **Sous-Commission des bibliothèques** »

5

Soutenir les programmes d'équipement des bibliothèques pour une meilleure transition numérique et pédagogique des bibliothèques de de l'ESRS

6

Offrir un réseau d'équipements et de services de premier plan

7

Promouvoir la création et le développement de l'information scientifique et technique

8

Mettre en place une véritable synergie entre les bibliothèques et sa tutelle (rétablir le dialogue)

Instauration du « **Conseil documentaire** »

Placée sous l'autorité du recteur de l'université

1

Mettre en œuvre la politique documentaire du secteur au sein de l'université

2

Soutenir les programmes de dotation en équipement des bibliothèques de l'université (Salle de formation, Ordinateur portables en prêt, technologie RFID)

3

Renforcer la coordination entre les bibliothèques de l'université en matière de politique documentaire

4

Promouvoir la production et la diffusion de l'information scientifique et technique

Instauration du « **Conseil documentaire** »

Placée sous l'autorité du recteur de l'université

5

Mettre en place le plans de formation continue, notamment la formation des formateurs, et de veiller à sa mise en œuvre et à son évaluation périodique

6

Réunir les conditions nécessaires relatives à la participation du personnel des bibliothèques aux manifestations scientifiques nationales et internationales

7

Instaurer des rencontres régulières entre le recteur de l'université et les responsables des bibliothèques, et de veiller à la mise en œuvre des recommandations et à son évaluation périodique

8

Développer une stratégie numérique de mutualisation et de mise à disposition de ressources partagées pour les enseignants et les étudiants, localement ou à l'échelle nationale

Consolider le positionnement et la visibilité de la bibliothèque au sein de l'université

Nouvelles missions de la bibliothèques

- Consolider le positionnement et la visibilité de la bibliothèque au sein de l'université
- Meilleure maîtrise de la gestion de la documentation pour soutenir la politique scientifique de l'université
- Mise à disposition des ressources documentaires nécessaires aux étudiants, enseignants-chercheurs
- Valoriser l'offre documentaire existante
- Evaluer les services offerts aux usagers
- Développement de la ressource humaine
- Accompagner les enseignants et chercheurs dans le processus de publication scientifique
- Suivi de la participation aux portails et catalogues collectifs nationaux (CCdz, PNST, Rbdz, SNDL, ISSN)
- Participer au développement de l'information scientifique et technique
- Améliorer la visibilité et l'accès aux ressources documentaires de l'Université
- Mettre en œuvre la stratégie de médiation numérique pour les bibliothèques de l'Université
- Prise en charge de la production scientifique nationale

Au cours des dernières années, les champs d'action des bibliothèques au sein des universités se sont considérablement diversifiés. Ils sont désormais, pour la plupart, impliqués sur des sujets essentiels de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique tels que :

- L'innovation pédagogique,
- La diffusion des usages numériques,
- La valorisation de la production scientifique des établissements,
- La mise en place d'archives ouvertes,
- Consolidation du positionnement et la visibilité de la bibliothèque au sein de l'université
- D'instaurer des rencontres régulières entre le recteur de l'université et les responsables des bibliothèques

Positionner la Sous-Commission des bibliothèques et le Conseil documentaire sur les questions stratégiques de l'université et leur donner le rayonnement qu'ils méritent

Merci pour votre attention.